

Municipalité de Moudon



**Préavis n° 74/25
au Conseil communal**

**Demande d'un crédit d'étude de CHF 294'000.— TTC pour
l'aménagement d'une zone de détente, de sport et de
loisirs au Champ du Gour, parcelle 1399**

Délégué municipal : Raphaël TATONE, municipal sécurité et sports, r.tatone@moudon.ch,
079/296.49.27

Adopté par la Municipalité le 24 mars 2025

Ordre du jour de la séance du Conseil communal du 6 mai 2025

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères communales et Messieurs Conseillers communaux,

1. Préambule

La Municipalité sollicite un crédit d'étude de CHF 294'000.- afin de financer les études liées à l'aménagement d'une zone de détente, de sport et de loisirs au Champ du Gour. Ce projet, inscrit au plan des investissements, prévoit une enveloppe globale de CHF 1'500'000.-, répartie sur 2025 (CHF 750'000.-) et 2026 (CHF 750'000.-).

Le site du Champ du Gour, parcelle 1399, s'étend sur une surface d'environ 16'750 m², idéalement situé au cœur d'un réseau d'installations publiques et à proximité du centre de Moudon. Classé en zone d'utilité publique, ce terrain, propriété de la Commune, est actuellement exploité comme surface agricole. Il est délimité à l'ouest et au nord par La Broye offrant ainsi un cadre naturel propice au développement d'un espace de loisirs accessible à toutes et tous.



Ces dernières années, l'avenir du secteur du Champ du Gour a fait l'objet de deux interventions au Conseil communal. Le postulat de Daniel Perret-Gentil, déposé et pris en considération le 4 mai 2021, propose la création de jardins, tandis que la motion de Christophe Gertsch, adoptée par le Conseil communal le 5 octobre 2021, vise l'aménagement d'une zone sportive, de loisirs et de rencontre. Le présent préavis répond à ces deux démarches.

Grâce à sa disponibilité foncière, la densité des infrastructures environnantes et sa situation centrale, ce site représente une opportunité majeure pour le développement futur de Moudon. Consciente de son potentiel, la Municipalité a décidé de s'engager activement dans ce projet.

Son développement est ainsi inscrit comme objectif 7.01 du programme de législature 2021-2026, sous l'intitulé « Encourager les projets liés au sport ».

En octobre 2022, elle a organisé une démarche participative de la Commune, dans le but de recueillir les besoins et aspirations des Moudonnoises et Moudonnois de tous âges.

Sur cette base, un bureau d'architectes-paysagistes a élaboré un concept d'aménagement de la zone. Un phasage des travaux a été élaboré, voir chiffre 3.3.

2. La démarche participative

Dans le cadre de la démarche participative « Imagine la zone de loisirs du Champ du Gour », des ateliers ludiques et ouverts à tous ont eu lieu le 1er octobre 2022 sur le terrain de pétanque du Champ du Gour. Ces ateliers ont rassemblé une cinquantaine de participants, adultes et enfants de Moudon, venus échanger autour de l'avenir du site.



La démarche participative a révélé que la population souhaite voir davantage d'infrastructures, notamment sportives et de loisirs, dans cette zone. Toutefois, l'importance de préserver des espaces libres et naturels, sans urbaniser l'ensemble du site, a été fortement soulignée. Les participants semblent désireux de maintenir un équilibre entre espaces verts et zones aménagées.

Pour répondre au besoin d'espaces de rencontre et créer des synergies avec les rives de la Broye, les résultats mettent en avant la volonté d'intégrer des options de restauration (buvette, restaurant) ainsi que des infrastructures telles que des bancs et des tables, réparties le long de la rivière.

Des suggestions ont également été faites concernant des concepts pédagogiques, notamment la création de fermes éducatives ou de jardins participatifs, en lien avec l'orientation familiale du site et sa proximité avec l'école.

En ce qui concerne la mobilité, les participants ont exprimé leur souhait de disposer de chemins adaptés à la promenade, à la course à pied et aux déplacements à vélo, tout en insistant sur l'importance de rendre le site accessible aux personnes à mobilité réduite.

Les résultats témoignent d'une volonté d'impliquer activement la population dans la gestion du site, à la fois en tant qu'utilisateurs et producteurs, notamment à travers des buvettes participatives, des structures pour événements, des jardins partagés, des ateliers ou des cours de sport, etc.

3. Description du projet

3.1. Objectifs de l'étude

À travers ce projet de réaménagement, la Municipalité ambitionne de transformer le Champ du Gour en un véritable espace de sport, de loisirs et de détente, accessible à toutes et tous. Ce projet vise à créer un lieu dynamique et intergénérationnel, où la pratique sportive, la nature et les espaces de rencontre cohabitent harmonieusement.

Cette initiative s'inscrit également dans la continuité du succès de SPARK, un événement organisé sur la place du Bicentenaire du 19 septembre au 12 octobre 2024, qui a offert aux jeunes de Moudon une large gamme d'activités sportives, culturelles et artistiques gratuites. L'engouement suscité par cet événement a démontré l'importance de proposer des infrastructures adaptées aux besoins de la population et de favoriser l'accès au sport et aux loisirs pour toutes et tous.

S'étendant sur une surface de 16'750 m², le site du Champ du Gour sera réaménagé par secteurs, afin d'assurer une transformation progressive et harmonieuse. Cette approche permettra de structurer les interventions tout en s'adaptant aux besoins des usagers :

- **Secteur 1** : Ce premier secteur accueillera des équipements ludiques et sportifs favorisant la pratique d'activités physiques en plein air pour tous les âges. Des aires de jeux pour enfants ; construction de petites structures telles que des abris pour pique-nique ; des cheminements piétons aménagés et arborisation de la zone ;
- **Secteur 2** : Création d'un verger et d'une vingtaine de jardins potagers.
- **Secteur 3** : Création d'une plage le long de la Broye et de ses accès.
- **Secteur 4** : Création d'un nouveau skate-park, développement d'un fitness en plein air et d'un espace inspiré de l'événement SPARK afin de pérenniser certaines des activités proposées lors de cette manifestation.

Le descriptif des secteurs figure dans l'annexe 1 du présent préavis.

3.2. Pavillons de pique-nique

Dans le cadre d'une action sociale à l'occasion de son 50^e anniversaire, le Lions Club de Payerne-La Broye a décidé d'offrir à la Commune de Moudon quatre pavillons de pique-nique. Cette initiative s'inscrit dans la réponse à la démarche participative initiée par la Commune, où la demande d'une aire de pique-nique au Champ du Gour a rencontré un large soutien.

Le montage des pavillons sera supervisé par des professionnels de la région. L'emplacement exact des structures sera déterminé lors de la phase d'avant-projet.



3.3. Planning

Le planning intentionnel est le suivant.

Avant-projet et projet phases SIA 31 et 32	Juin 2025 à mars 2026
Demande d'autorisation pour l'installation des pavillons	Été 2025
Montage des pavillons	Automne 2025
Mise à l'enquête publique de l'entier du site	Été 2025
Travaux secteurs 1 et 2	2026
Travaux secteur 3	2027
Travaux secteur 4	2028

Les phases d'étude jouent un rôle fondamental dans la préparation et la mise en œuvre du projet. Elles permettront tout d'abord d'analyser en détail les différentes étapes de construction afin d'optimiser leur enchaînement et leur faisabilité technique. Ensuite, ces phases seront utiles pour l'obtention des autorisations administratives, qu'il s'agisse de permis de construire, d'autorisations cantonales ou de toute autre validation.

Par ailleurs, ces études permettront d'affiner le chiffrage du projet en évaluant les coûts de chaque phase. Cette analyse financière garantira une maîtrise budgétaire et limitera les risques de dépassement des coûts. Enfin, l'élaboration d'un calendrier prévisionnel sera affinée au fur et à mesure des études.

3.4. Procédure suivie

Pour l'élaboration de ce préavis, la Municipalité a mandaté un bureau d'architectes-paysagistes afin de concevoir un projet paysager et d'en établir le chiffrage.

Les phases SIA 31, 32 partielle et 33 partielle, incluant la finalisation de l'avant-projet sur la totalité du site, le projet sur une partie du site et la mise à l'enquête publique partielle du site seront prises en charge par l'architecte-paysagiste.

Les préavis relatifs aux demandes de crédits de construction, adaptés aux spécificités de chaque secteur, seront soumis individuellement au Conseil communal. Cette procédure permettra à ce dernier d'examiner chaque dossier en détail.

3.5. Développement durable

Véritable lieu de sport et de loisir, le Champ du Gour offrira à la population de Moudon un espace privilégié pour jouer, se rencontrer et se détendre en plein air. Un jardin partagé favorisera les échanges entre les habitant-e-s et renforcera leur lien avec la nature.

La biodiversité sera renforcée par la création d'un verger d'arbres hautes-tiges, l'installation d'hôtels à insectes et la mise en place de petits abris offrant aux oiseaux et à d'autres espèces un habitat naturel indispensable.

Les essences d'arbres sélectionnées seront indigènes, et les matériaux utilisés respecteront des normes écologiques strictes.

Le revêtement de l'axe structurant de mobilité douce, reliant les berges de la Broye au centre-ville, sera remplacé par un matériau perméable, respectant ainsi le milieu naturel tout en favorisant une meilleure gestion des eaux de pluie.

Enfin, tout sera mis en œuvre pour préserver la qualité paysagère du lieu, tout en permettant aux habitant-e-s de se l'approprier pleinement.

4. Aspects financiers

Le budget nécessaire pour réaliser les phases d'étude (phases SIA 31 et 32-33 partielles) du projet y compris l'obtention du permis de construire est estimé à CHF 294'000.--. Ce montant comprend la préparation au présent préavis et la démarche participative.

4.1. Détail des coûts des prestations

Architectes-paysagistes honoraires SIA 31 à 33	CHF	150'000.--
Géomètre	CHF	15'000.--
Ingénieur hydrologue	CHF	15'000.--
Honoraires AMO	CHF	35'000.--
Démarche participative et concept paysager (selon autorisation 01/21)	CHF	46'971.--
Divers et imprévus	CHF	10'000.--
Total brut	CHF	271'971.--
Total TTC	CHF	294'000.--

4.2. Incidences financières

Selon les normes comptables MCH2 et la pratique d'amortissement choisie par notre Commune, les coûts des crédits d'études sont amortis en même temps et sur les mêmes durées que le nouvel actif concerné par le crédit d'étude.

Dès lors, jusqu'à la réalisation des investissements qui font l'objet de l'étude de ce préavis, aucun amortissement n'est à comptabiliser. Cependant, si le préavis d'investissement final est refusé ou abandonné, les coûts de ce crédit d'étude seront immédiatement et entièrement amorti.

Il est estimé que 80% du coût de l'étude sera autofinancé et que le solde sera couvert par l'emprunt.

Coût total des travaux	CHF 294'000.-
Autofinancement 80%	CHF 235'200.-
Fonds étrangers (emprunt) 20%	CHF 58'800.-

Les intérêts (estimation 2.5%) des fonds étrangers devraient s'élever à CHF 1'470.- la première année.

4.3. Subventions

Des subventions fédérales et cantonales pourraient être octroyées pour l'élargissement des berges de la Broye. La phase d'étude permettra de les préciser. Il en est de même pour les différentes infrastructures sportives. Le montant des subventions n'est pas connu au moment de la rédaction du présent préavis. Il le sera lors des demandes de crédit de construction au Conseil communal.

5. Conclusions

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous propose, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères communales et Messieurs les Conseillers communaux, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MOUDON

- vu le préavis de la Municipalité No 74/25 ;
 - ouï le rapport de la commission chargée de son étude et celui de la COGEFIN ;
 - considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;
1. **accorde un crédit de CHF 294'000.— TTC pour l'aménagement d'une zone de détente, de sport et de loisirs au Champ du Gour, parcelle 1399, dont à déduire les éventuelles subventions cantonales et fédérales,**
 2. **considère que le présent préavis répond au postulat de Daniel Perret-Gentil intitulé « Création de jardins » et à la motion de Christophe Gertsch intitulée « Pour la création d'une zone sportive, de loisirs et de rencontre »,**
 3. **prend acte que la dépense sera reportée et comptabilisée dans le(s) même(s) compte(s) que l'actif ou les actifs faisant l'objet de ce préavis,**
 4. **prend acte qu'en cas de refus du préavis final ou d'abandon du projet, la dépense sera immédiatement et entièrement amortie,**
 5. **autorise formellement la Municipalité à emprunter tout ou partie de la dépense aux meilleures conditions du marché.**

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La syndique :

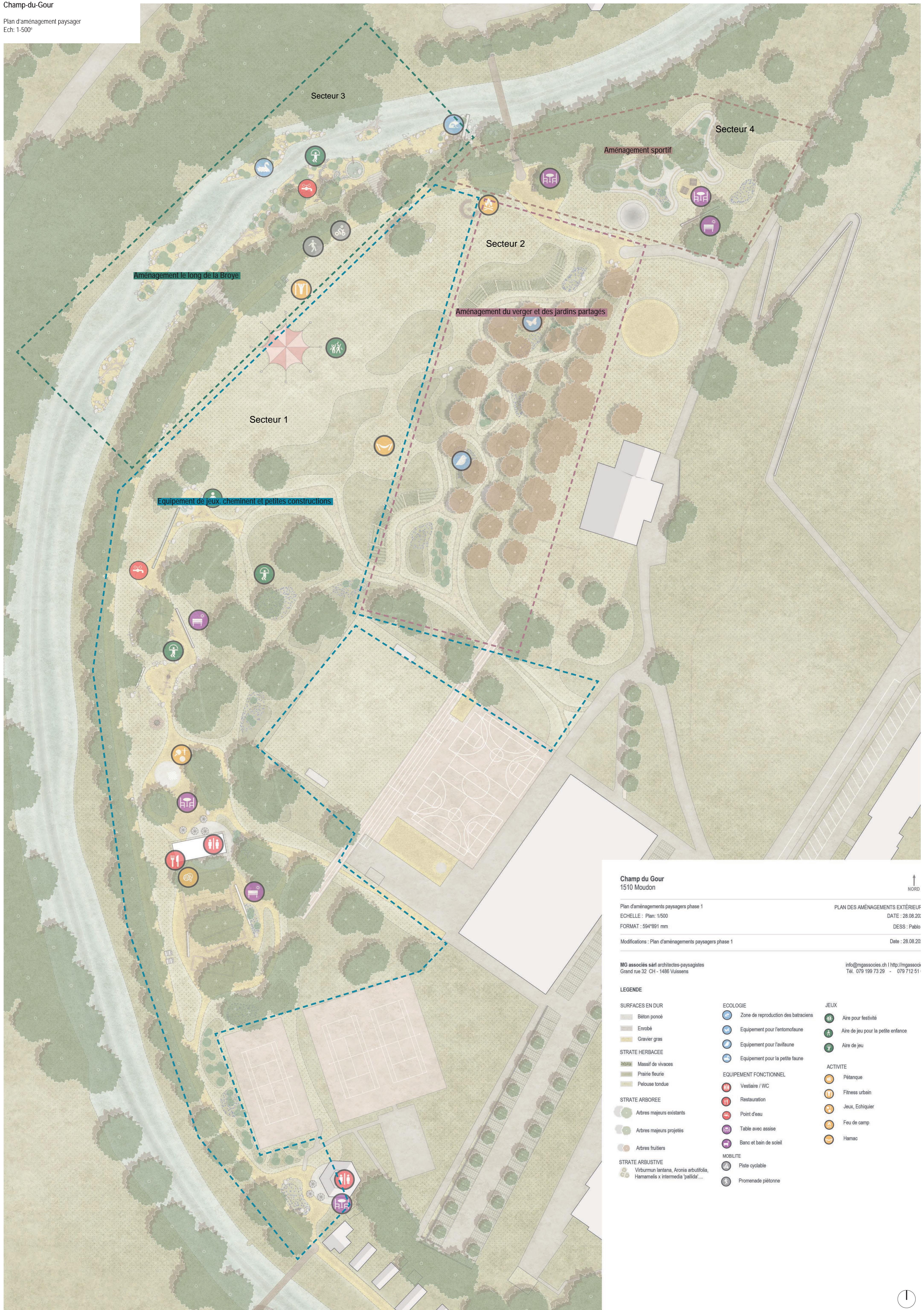
Le secrétaire :


C.PICO


A. IMERI



Annexe : Plan d'aménagement de la zone par secteur



Champ du Gour
1510 Moudon



Plan d'aménagements paysagers phase 1
ECHELLE : Plan: 1/500
FORMAT : 594*891 mm

PLAN DES AMÉNAGEMENTS EXTÉRIEURS
DATE : 28.08.20
DESS : Pablo

Modifications : Plan d'aménagements paysagers phase 1

Date : 28.08.20

MG associés sarl architectes-paysagistes
Grand rue 32 CH - 1486 Vuissens

info@mgassociés.ch | http://mgassociés.ch
Tél. 079 199 73 29 - 079 712 51

LEGENDE

SURFACES EN DUR

- Béton poncé
- Enrobé
- Gravier gras

STRATE HERBACEE

- Massif de vivaces
- Prairie fleurie
- Pelouse tondue

STRATE ARBOREE

- Arbres majeurs existants
- Arbres majeurs projetés
- Arbres fruitiers

STRATE ARBUSTIVE

- Viburnum lantana, Aronia arbutifolia, Hamamelis x intermedia 'pallida'...

ECOLOGIE

- Zone de reproduction des batraciens
- Equipement pour l'entomofaune
- Equipement pour l'avifaune
- Equipement pour la petite faune

EQUIPEMENT FONCTIONNEL

- Vestiaire / WC
- Restauration
- Point d'eau
- Table avec assise
- Banc et bain de soleil

MOBILITE

- Piste cyclable
- Promenade piétonne

JEU

- Aire pour festivité
- Aire de jeu pour la petite enfance
- Aire de jeu

ACTIVITE

- Pétanque
- Fitness urbain
- Jeux, Echiquier
- Feu de camp
- Hamac

